



**LIMITES**

----- Limite communale -----  
 - - - - - Limite de zone ou de secteur

**EMPLACEMENTS RESERVES**

① Nombre de parcelles  
 ② Nombre de sites réservés

**ZONES INONDABLES**

■ ZONE EXPOSEE AU RISQUE D'INONDATION  
 Source: OSM, IGN - Atlas des zones inondables novembre 2007

**ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES**  
 au titre de l'art. L.123-1(7°) du code de l'urbanisme

■ Bâtiements agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination

★ Ruines pouvant faire l'objet d'une reconstruction

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites cadastrales. Ce n'est toutefois, le cas échéant, le terrain à conserver qui constitue par défaut des limites de zone ou de secteur.

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficie
1	Pavage et entretien des réseaux publics	Commune	3,8
2	Pavage et entretien des réseaux publics	Commune	1
3	Élargissement de la voirie	Commune	10
4	Accès au secteur AUB	Commune	3
5	Création de parking	Commune	24
6	Création de voirie	Commune	12
7	Création de voirie, jonction entre la rue de l'Église et la rue de la Béatrice	Commune	21
8	Accès au secteur AUC - Rue de Münster	Commune	8
9	Accès au secteur AUC - Rue Hédal	Commune	1
10	Élargissement de la rue Hédal	Commune	1
11	Accès à la zone AU - Rue Hédal	Commune	10
12	Accès à la zone AU - Rue de Münster	Commune	3
13	Élargissement de la rue des Prés	Commune	1
14	Accès à la zone AU - Élargissement de chemin rural	Commune	11
15	Accès à la zone AU - Rue Wörstel	Commune	3
16	Création de parking	Commune	8
17	Création de parking	Commune	10
18	Création d'une PASSAD	Commune	1
19	Création de voirie	Commune	1
20	Création de parking	Commune	1
21	Accès à la zone AU - Rue Breichenbacher	Commune	2,1
22	Pavage et entretien des réseaux publics	Commune	6,8

Commune de Breitenbach

**Plan Local d'Urbanisme**  
 PLU Approuvé

3.b. Plan de zonage  
 1/2000

Fribourg

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal de Breitenbach le 14 Mars 2017